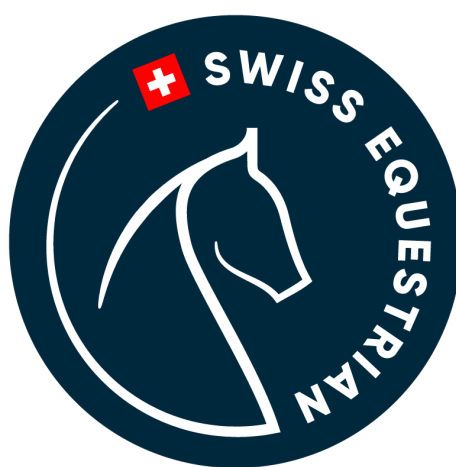


Projet

« Epreuves d'initiation de saut »

Règlement



Le présent règlement entre en vigueur le 1er janvier 2025.

Etat 05.01.2026 (version révisée 3)

Table des matières

1.	Généralités.....	3
1.1.	Bases.....	3
2.	Dispositions en matière d'organisation	3
2.1.	Publications.....	3
2.2.	Engagements.....	3
2.3.	Répartition poneys & chevaux	3
3.	Officiels	3
3.1	Juges.....	3
3.2	Responsable place d'échauffement	4
3.3	Construction de parcours	4
4.	Services.....	4
5.	Dispositions relatives à la cavalière ou au cavalier et au cheval/pony	4
5.1	Droit de participation des cavalières et cavaliers	4
5.2	Epreuve accompagnée sur cavalettis	5
5.3	Epreuve d'initiation E40 / E50	5
5.4	Epreuve d'initiation E 60 / E70	5
5.5	Procédure de jugement.....	5
5.6	Prix.....	5
6.	Equipement des cavalières et cavaliers	6
7.	Droit de participation des poneys /chevaux	6
8.	Harnachement des poneys/chevaux	6
9.	Épreuves	6
9.1	Epreuve accompagnée sur cavalettis	6
9.2	Epreuve d'initiation E40 /E50.....	6
9.3	Epreuve d'initiation E60 / E70	7
10.	Entrée en vigueur	7

1. Généralités

1.1. Bases

Le règlement « Epreuves d'initiation de saut » définit les conditions et le déroulement de ces épreuves. Pour autant que le présent règlement ne contienne pas d'autres dispositions, le Règlement général (RG) et le Règlement de saut (RS) de Swiss Equestrian, dans leur version en vigueur, s'appliquent à l'organisation de ces épreuves.

Ces épreuves peuvent être annoncées dans le cadre d'une manifestation déjà existante ou comme manifestation séparée.

Conformément au règlement sur la procédure de modification des règlements, les Comités Techniques peuvent introduire chaque année des projets pour une durée maximale de deux ans. Ensuite, ils doivent soit être validés et transformés en un règlement ou une directive, soit être abandonnés. Ainsi, le CT Saut fera le bilan fin septembre 2026 et intégrera les épreuves d'initiation de saut dans le règlement / les directives ou mettra fin au projet.

2. Dispositions en matière d'organisation

2.1. Publications

Les publications se font à travers la plateforme en ligne de Swiss Equestrian.

2.2. Engagements

La finance d'engagement (y compris les taxes et redevances) doit être payée à l'organisateur avec l'inscription.

- Epreuve accompagnée sur cavalettis max. CHF 30.00
- Epreuve d'initiation : max. CHF 30.00

Les engagements se font exclusivement par l'intermédiaire du système d'engagements en ligne de Swiss Equestrian. Lors de l'engagement de poneys sans certificat de toisage poney, il faut mentionner « poney » sous remarques.

2.3. Répartition poneys & chevaux

Les chevaux et les poneys ne sont à aucun moment ensemble dans les épreuves E40 / E50 que ce soit sur la place d'échauffement ou dans le parcours. L'organisateur est responsable de prévoir les listes de départ et les horaires en conséquence. Cela ne s'applique pas aux épreuves accompagnées sur cavalettis ni aux E60 / E70.

3. Officiels

3.1 Juges

Épreuve accompagnée sur cavalettis et épreuves d'initiation au saut E40 / E50

L'organisateur désigne une personne responsable de l'épreuve dans le parcours, qui dirige la préparation et procède à l'évaluation des paires. Cette personne dispose d'une formation d'entraîneur·euse de société Swiss Equestrian, est expert·e en équitation Swiss Equestrian, juge de style Swiss Equestrian, juge de licence, ou encore des professionnels du cheval CFC avec monte classique, ou des spécialistes ou experts de la filière équine.

Épreuves d'initiation au saut E60 / E70

Parcours et échauffement selon le règlement de saut de Swiss Equestrian.

3.2 Responsable place d'échauffement

Épreuve accompagnée sur cavalettis et épreuves d'initiation au saut E40 / E50

L'organisateur désigne une personne chargée de superviser l'échauffement sur la place d'échauffement. Cette personne doit avoir suivi au moins une formation de juge de dressage / de saut Swiss Equestrian ou être moniteur·trice J+S en sport équestre ou avoir suivi au moins une formation de professionnel du cheval CFC. Il n'y a pas de saut sur la place d'échauffement.

Épreuves d'initiation au saut E60 / E70

Parcours et modalités de jugement selon le règlement de saut de Swiss Equestrian.

3.3 Construction de parcours

Épreuve accompagnée sur cavalettis et épreuves d'initiation au saut E40 / E50

Des parcours types (voir annexe) sont mis à disposition afin de garantir une construction uniforme des parcours. Les juges sont responsables du contrôle du parcours.

Épreuves d'initiation au saut E60 / E70

La construction du parcours se fait selon le règlement de saut de Swiss Equestrian. Il ne doit pas y avoir d'oxers ni de combinaisons, et un maximum de 9 obstacles peut être construit.

4. Services

Le comité d'organisation est tenu de désigner un·e médecin officiel·le, un service de secours ou une association de samaritains officiels ainsi qu'un·e vétérinaire officiel·le. Ceux-ci doivent notamment prendre les dispositions nécessaires en cas d'urgence. Un médecin, un service de secours ou une association de samaritains doivent être présents sur le terrain. Un médecin d'urgence (p. ex. service médical d'urgence régional) doit être disponible sur appel. Un·e vétérinaire doit être de piquet et joignable à tout moment pour les épreuves accompagnées sur cavalettis ; pour les épreuves d'initiation, il doit être présent sur le terrain. Un maréchal-ferrant doit être de piquet et joignable à tout moment pendant toute la manifestation. La liaison (numéro de téléphone) doit être garantie à tout moment.

5. Dispositions relatives à la cavalière ou au cavalier et au cheval/poney

5.1 Droit de participation des cavalières et cavaliers

Tous les cavalier·ère·s doivent avoir payé à Swiss Equestrian les frais d'activation du brevet ou d'un diplôme, respectivement les frais d'inscription pour l'épreuve accompagnée sur cavalettis, afin de pouvoir s'inscrire aux épreuves d'initiation de SE pour l'année sportive en cours.

À partir du 1er janvier 2026, il est convenu que : le diplôme peut être activé pour une durée maximale de 2 ans (24 mois) pour les épreuves à partir de E40. La date de la première utilisation du diplôme fait foi. Cette restriction ne s'applique pas aux jeunes jusqu'à l'âge de 10 ans inclus.

Pour la détermination de l'âge, c'est l'année de naissance qui est prise en compte.

A l'exception de l'épreuve accompagnée sur cavalettis, tous les cavalier·ère·s doivent être membres d'une association ou d'une fédération affiliée à Swiss Equestrian en tant que membre à part entière.

Aucun départ HC n'est autorisé dans ces épreuves.

Le passeport du cheval doit toujours être amené avec soi. Des contrôles de passeport sont effectués.

5.2 Epreuve accompagnée sur cavalettis

Ouvert aux enfants de 4 à 9 ans sans licence ni brevet d'équitation. Diplôme de formation de base autorisé, mais pas obligatoire.

L'accompagnateur doit être âgé de plus de 16 ans et doit disposer au minimum de l'attestation de formation de base. Il n'est pas nécessaire de payer les taxes d'activation (attestation / formation de base / brevet / licence).

Les numéros de tête sont recommandés !

Ces épreuves ne génèrent pas de points.

5.3 Epreuve d'initiation E40 / E50

Ouvert aux jeunes de 6 à 18 ans, sans aucune licence, brevet autorisé, mais avec au moins un diplôme de formation de base en équitation.

Les numéros de tête sont recommandés ! La paire ne doit pas avoir de point de saut au délai d'inscription.

Ces épreuves ne génèrent pas de points.

5.4 Epreuve d'initiation E 60 / E70

Ouverts aux cavalier·ère·s dès 6 ans, sans aucune licence, brevet autorisé, mais avec au moins un diplôme de formation de base en équitation.

La paire ne doit pas avoir de point de saut au délai d'inscription.

Ces épreuves ne génèrent pas de points.

5.5 Procédure de jugement

Épreuve accompagnée sur cavalettis et épreuves d'initiation au saut E40 / E50

Toutes les épreuves sont évaluées conformément à l'art. 3.8 de la directive Épreuves RS (épreuves de style cavalier·ère), mais soit sans chronométrage, soit avec un temps idéal, et l'ensemble du système de jugement ne peut être effectué que par un·e seul·e juge. Un classement commun pour poneys et chevaux sera établi.

Épreuves d'initiation au saut E60 / E70

Ces épreuves peuvent être organisées selon les catégories de classement autorisées pour les épreuves de brevet B60 à B80.

5.6 Prix

Flots à toutes et tous les participant·e·s.

Prix d'honneur à l'appréciation de l'organisateur.

Il est recommandé d'établir un classement de 1 à 3, puis d'annoncer tous les autres ex aequo par ordre alphabétique.

6. Equipement des cavalières et cavaliers

Selon le Règlement de Saut de Swiss Equestrian, toutefois, pantalons d'équitation sans restriction de couleur et tenue du haut libre. Le port d'un gilet de sécurité est recommandé.

Les éperons et la cravache ne sont pas autorisés dans l'épreuve accompagnée sur Cavalettis. L'accompagnateur porte une tenue adaptée, des chaussures solides, des gants, la cravache est autorisée (max. 100 cm).

7. Droit de participation des poneys /chevaux

- A partir de l'âge de 5 ans.
- A l'exception des chevaux/poneys participant à l'épreuve accompagnée sur cavalettis, les chevaux/poneys doivent être inscrits au registre des chevaux de sport de Swiss Equestrian et la taxe d'activation pour l'année sportive en cours doit être payée.
- Vaccinations selon le règlement de Swiss Equestrian.
- Les étalons ne sont pas autorisés.
- Nombre de départs : le même cheval/poney peut être engagé au maximum deux fois par jour. Deux cavalier·ère·s différents peuvent également prendre le départ avec le même cheval/poney. Maximum 2 départs par cheval/poney par niveau. La participation aux épreuves accompagnées sur cavalettis ne compte pas comme un départ - mais un cheval/poney peut également prendre le départ deux fois au maximum dans cette épreuve.

8. Harnachement des poneys/chevaux

Selon le Règlement de Saut Swiss Equestrian.

Exceptions : dans les épreuves accompagnées sur cavalettis ainsi que dans les E40 / E50, l'utilisation d'un enrênement fixe (martingale fixe) est autorisée.

9. Épreuves

9.1 Epreuve accompagnée sur cavalettis

Place d'échauffement : 12 concurrent·e·s au maximum peuvent s'échauffer en même temps au pas et au trot sur la place d'échauffement. Ils ne se déplacent à aucun moment librement sur leur cheval/poney, l'accompagnateur doit toujours tenir la rêne en main.

Terrain de concours : 6 concurrent·e·s au maximum sont autorisés sur un terrain de concours dont les dimensions minimales sont de 18 x 36 m et maximales de 60 x 60 m (peut être délimité par une barrière adéquate). L'accompagnateur se contente de soutenir l'enfant mentalement et verbalement. La corde/longe attachée à la bride doit si possible pendre tout le temps. La paire effectue ensemble, au pas et/ou au trot, un parcours qui passe par des barres et des cavalettis au sol.

9.2 Epreuve d'initiation E40 /E50

Place d'échauffement : 8 concurrent·e·s au maximum peuvent s'échauffer en même temps sur la place d'échauffement au pas, au trot et au galop. L'échauffement sans saut est supervisé par une personne désignée par le comité d'organisation (voir 3.2). A l'exception de cette personne, aucune autre personne que les concurrent·e·s ne se trouve sur la place d'échauffement.

Place de concours : 4 concurrent·e·s au maximum sont admis sur une place de concours dont les dimensions minimales sont de 18 x 36 m et maximales de 60 x 60 m (peut être délimitée par une barrière appropriée). Sous la direction du juge, ils se préparent ensemble à l'épreuve pendant environ 10 minutes et effectuent quelques sauts individuels. Ensuite, chaque concurrent·e effectue un parcours composé d'obstacles verticaux, au maximum 5 obstacles pour les épreuves E40, 7 obstacles pour l'épreuve E50. La hauteur maximale des obstacles est de 40 cm en E40 et 50 cm en E50. Aucun support, bidet ou combinaison n'est utilisé.

9.3 Epreuve d'initiation E60 / E70

Place d'échauffement : Selon le règlement de Saut Swiss Equestrian

Place de concours : prescriptions de construction du parcours analogues à celles des épreuves de brevet, mais sans oxer ni combinaison, et avec un maximum de 9 obstacles.

De plus, les plans de parcours modèles en annexe peuvent être utilisés.

10. Entrée en vigueur

Ce règlement entre en vigueur le 01.01.2026.

Annexe

- *Aperçu des épreuves*
- *Plans des parcours (Épreuve accompagnée sur cavalettis / E40 / E50 / E60 / E70)*

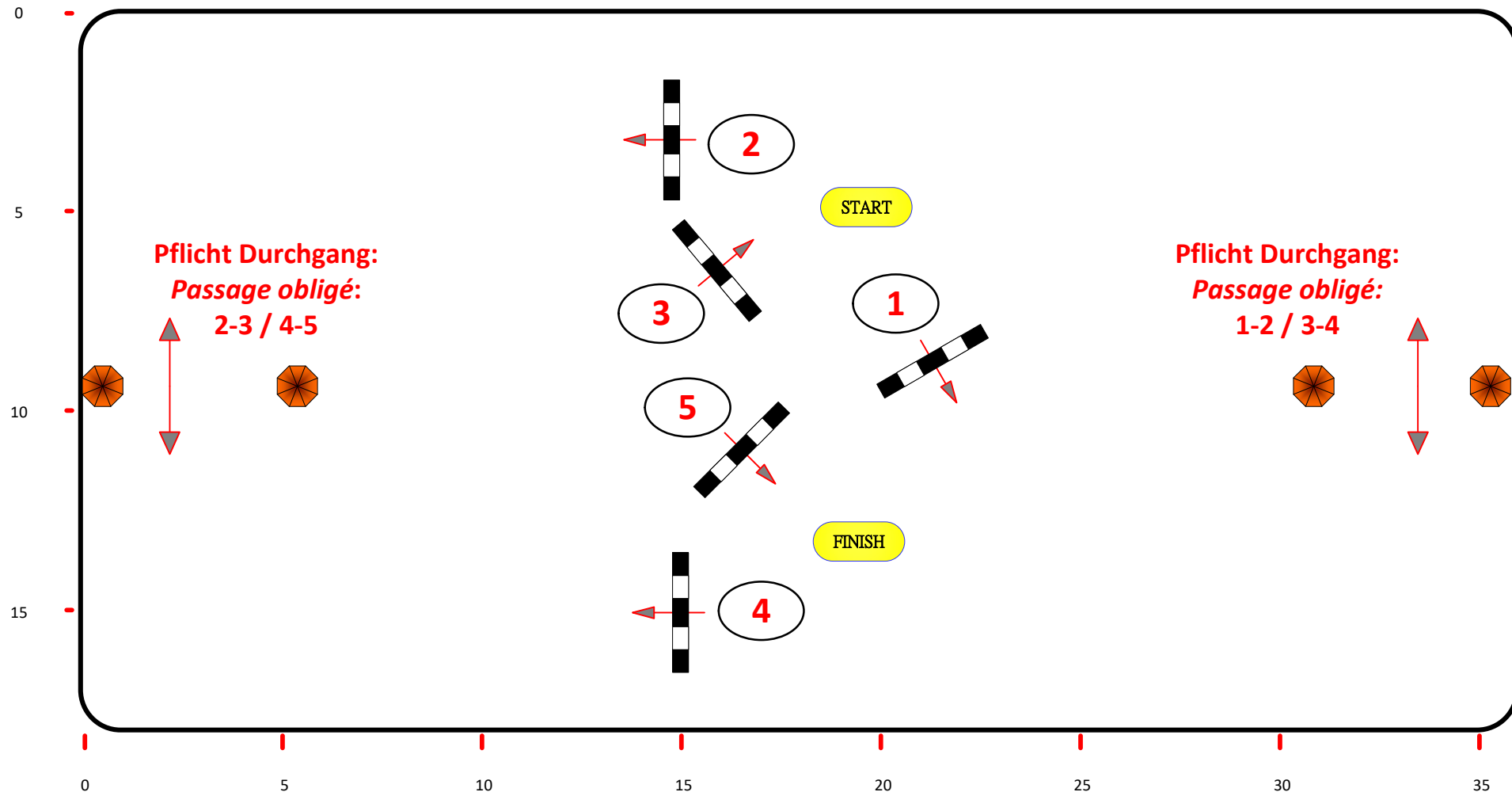
Epreuves d'initiation de saut (05.01.2026)

Noms	Participants		Epreuves						
Épreuve	Âge	Formation requise	Obstacles	Parcours	Espace d'échauffement	Frais d'inscription (max.)	Prix	Jugement	Organisation
Épreuve accompagnée sur cavaletti	4 - 9 ans	<ul style="list-style-type: none"> Sans licence / sans brevet / Diplôme FB optionnel taxe annuelle d'inscription aux concours pour débutants doit être payée Accompagnateur : min. 16 ans, min. attestation FB / sans payer les axes annuelles 	<ul style="list-style-type: none"> Barres au sol / Cavaletti 	Max. 6 concurrents	<ul style="list-style-type: none"> max. 12 concurrents toujours avec une corde pas et trot 	CHF 30.00	Flots pour tous, prix d'honneur souhaités	<ul style="list-style-type: none"> Style & faute demi-notes sans chronométrage 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de chronométrage, service médical sur place vétérinaire de garde maréchal-ferrant de garde 1 juge avec 1 secrétaire 1 responsable place d'échauffement
Épreuve d'initiation 40 cm	6 - 18 ans	<ul style="list-style-type: none"> Sans licence / brevet optionnel / doit avoir le diplôme FB Si seulement le diplôme, alors taxe annuelle d'inscription aux concours pour débutants doit être payée, si brevet, alors taxe annuelle du brevet doit être payée Pas de somme de points en tant que couple 	<ul style="list-style-type: none"> E40: 5 verticaux, max. 40 cm E50: 7 verticaux, max. 50 cm Pas de combinaison, pas de bidet, pas de soubassement 	Max. 4 concurrents Échauffement 10 min sous direction du juge	<ul style="list-style-type: none"> Max. 8 concurrents échauffement sans obstacles Responsable place d'échauffement 	CHF 30.00	Flots pour tous, prix d'honneur souhaités	<ul style="list-style-type: none"> Style & faute demi-notes sans chronométrage ou temps idéal 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de chronométrage service médical sur place vétérinaire sur place maréchal-ferrant de garde 1 juge avec 1 secrétaire 1 responsable place d'échauffement
Épreuve d'initiation 60cm / 70dm	Dès 6 ans	<ul style="list-style-type: none"> Sans licence / brevet optionnel / doit avoir le diplôme FB Si seulement le diplôme, alors taxe annuelle d'inscription aux concours pour débutants doit être payée, si brevet, alors taxe annuelle du brevet doit être payée Pas de somme de points en tant que couple 	<ul style="list-style-type: none"> Max. 9 verticaux max. 60/70 cm Pas de combinaison, pas de bidet, pas de soubassement 	Selon règlement Saut SE	Selon règlement Saut SE	CHF 30.00	Flots pour tous, prix d'honneur souhaités	Selon règlement Saut SE Cat. B60/70	<ul style="list-style-type: none"> Pas de chronométrage / selon le barème service médical sur place vétérinaire sur place maréchal-ferrant de garde 1 constructeur de parcours Juges selon règlement Saut SE



Parcours: Führzügel - *Accompagné* Version 1

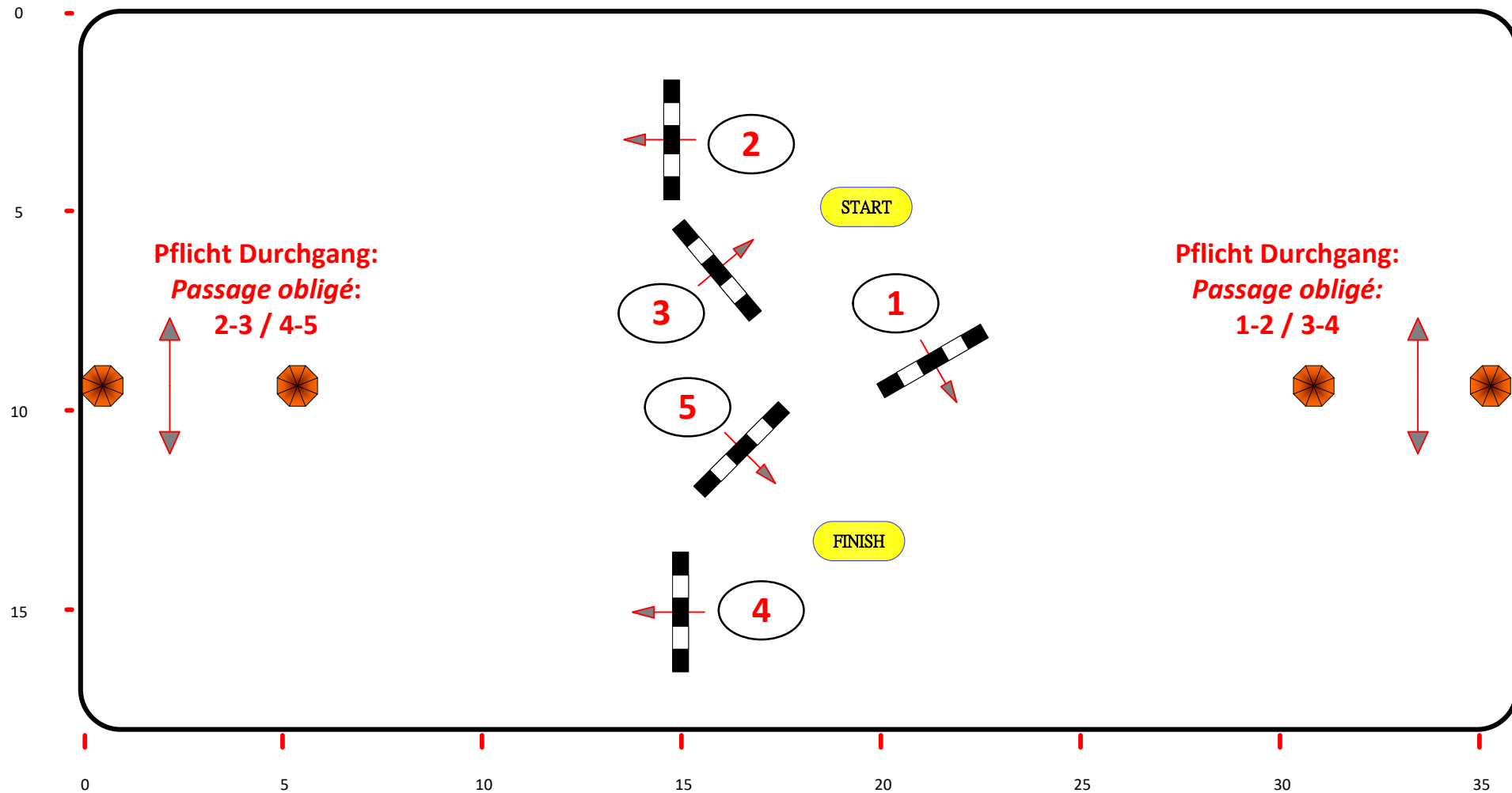
Maximale Höhe / *Hauteur maximale*: Cavaletti am Boden / *Cavaletti au sol*





Parcours: E40 Version 1

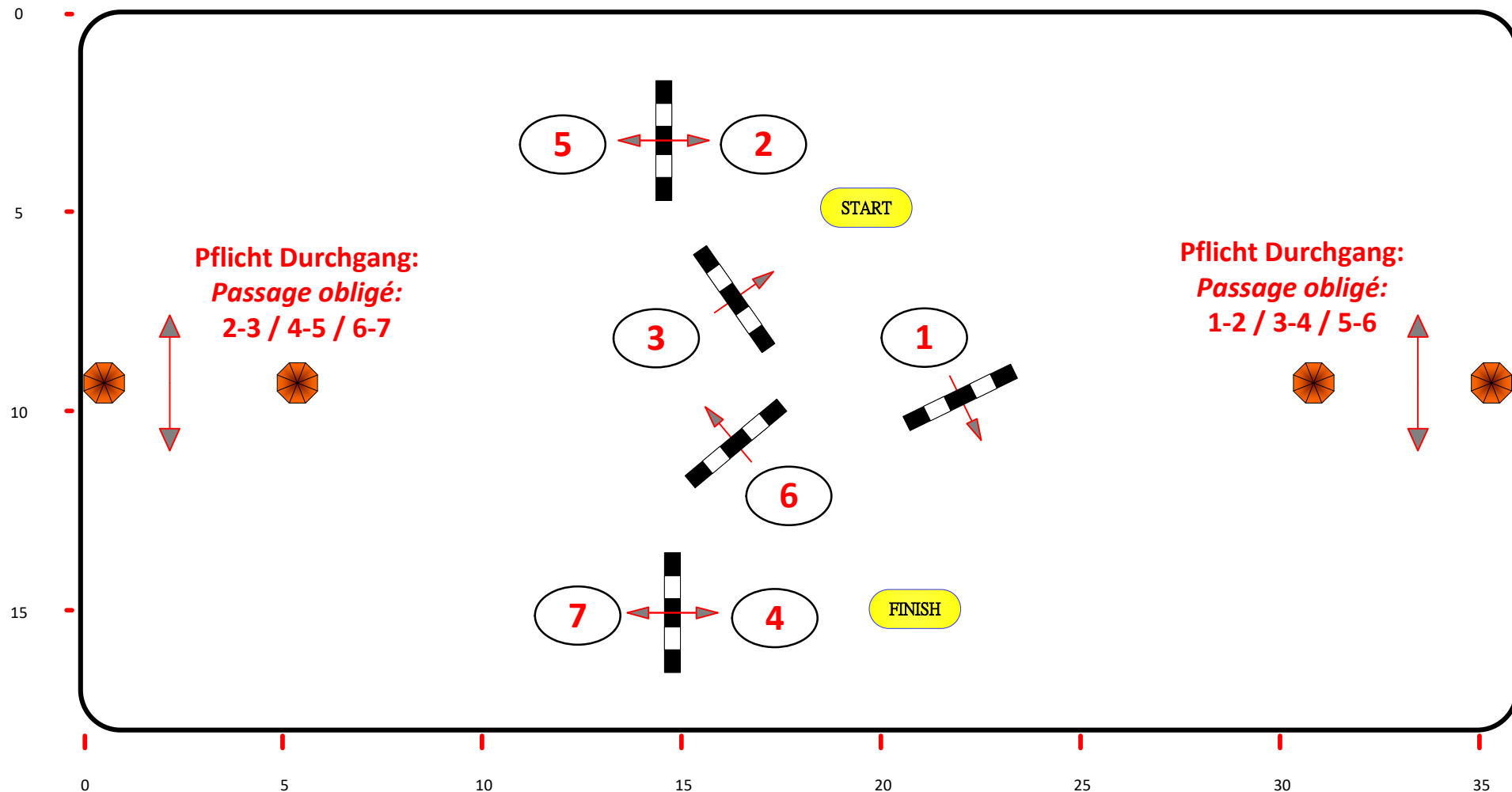
Maximale Höhe / *Hauteur maximale*: 40 cm





Parcours: E50 Version 1

Maximale Höhe / *Hauteur maximale*: 50 cm



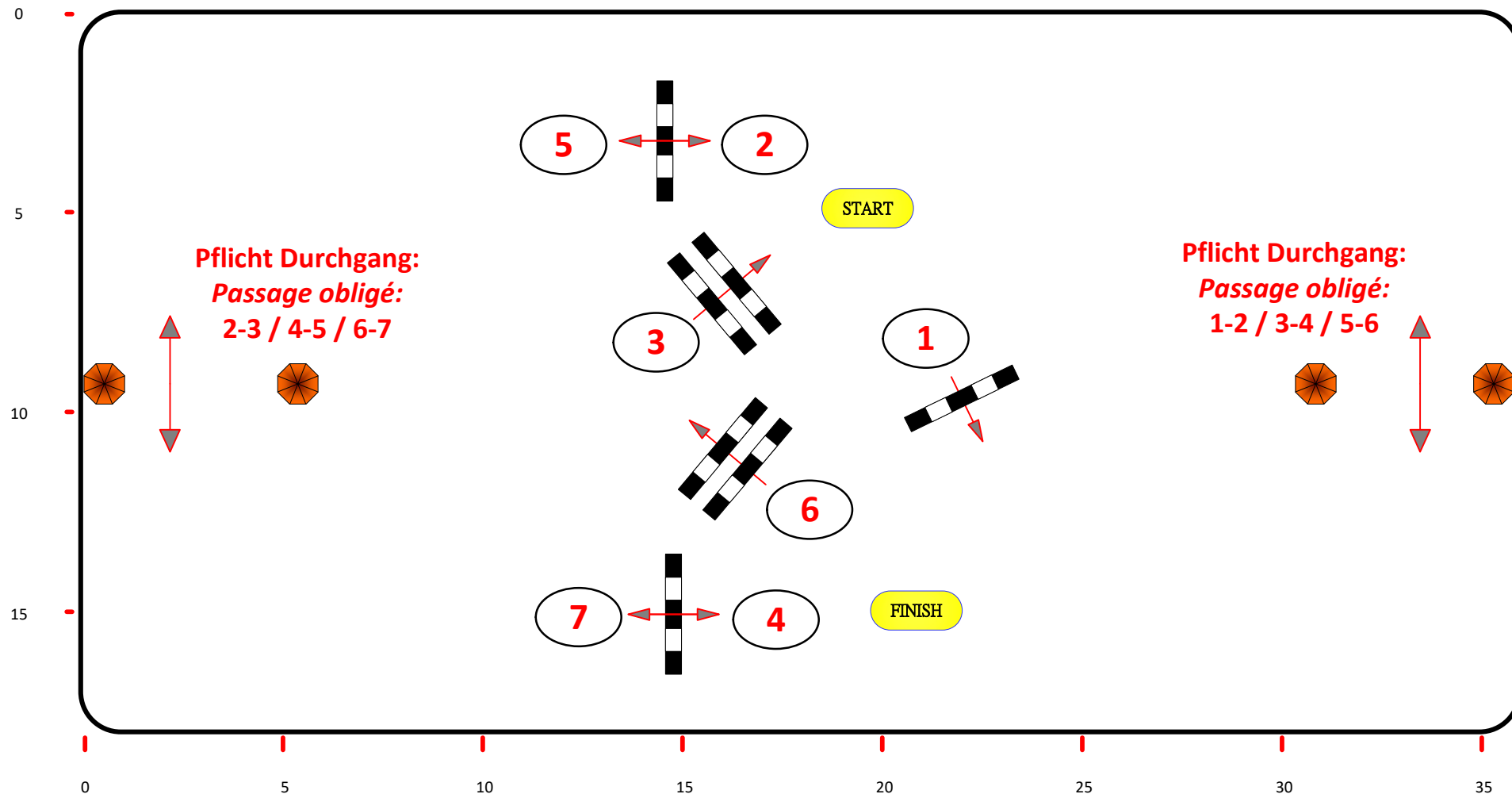


Parcours: E60 / E70 Version 1

Maximale Höhe / *Hauteur maximale*: 60 cm

Maximale Breite / *Largeur maximale*: 70 cm

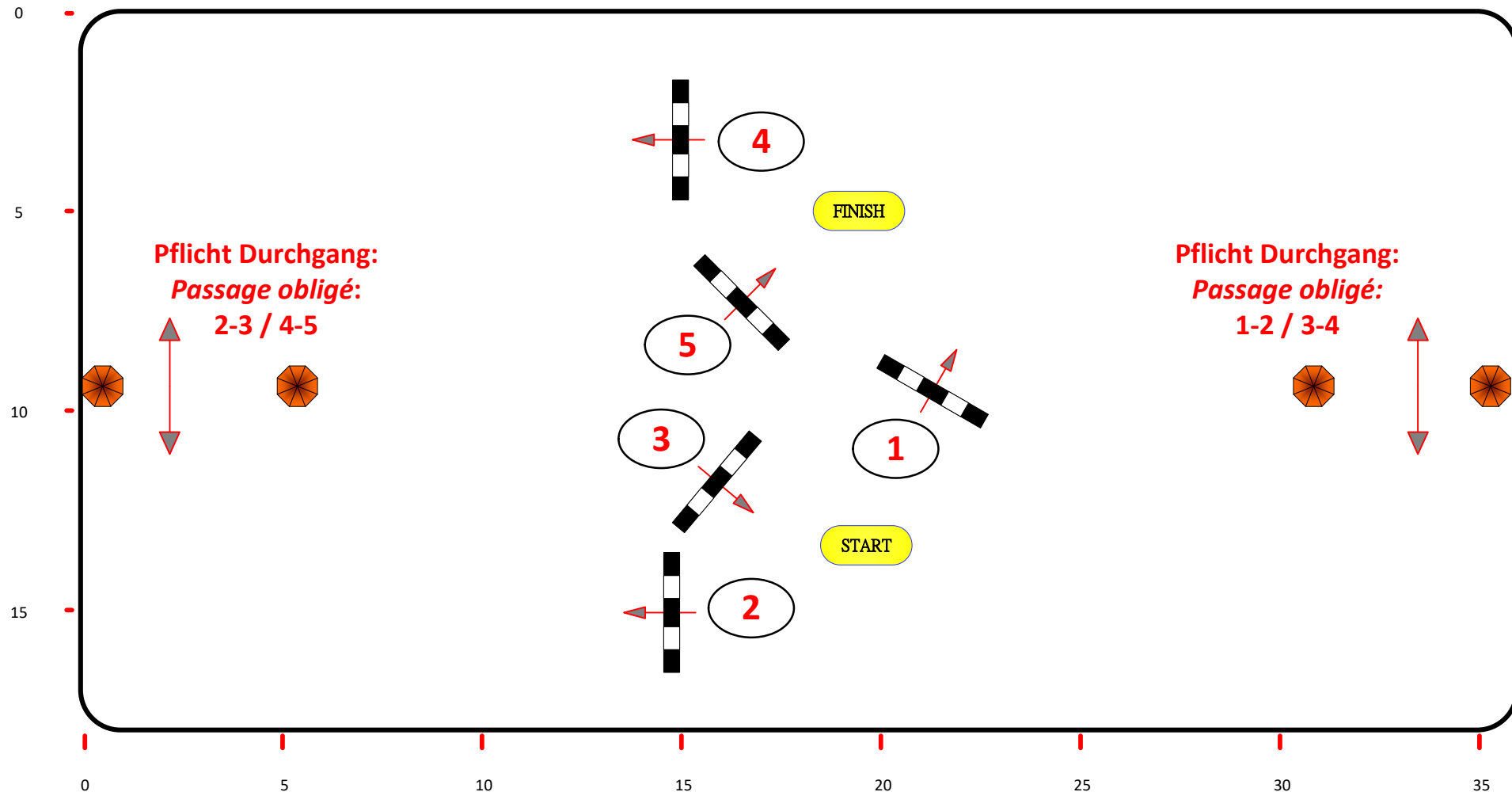
Oxer können Steilsprünge sein / *Oxers peuvent être des verticaux*





Parcours: Führzügel - *Accompagné* Version 2

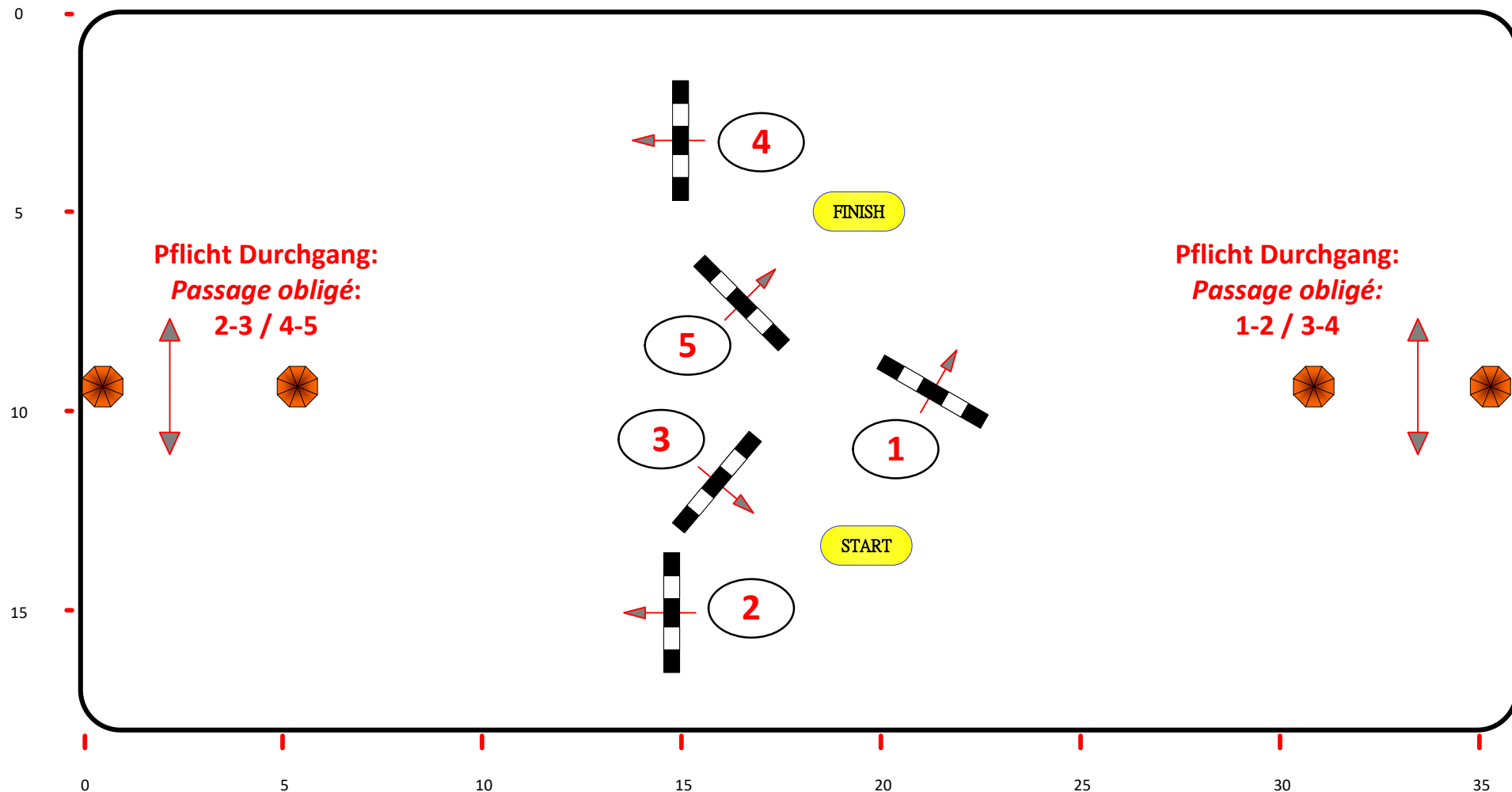
Maximale Höhe / *Hauteur maximale: Cavaletti am Boden / Cavaletti au sol*





Parcours: E40 Version 2

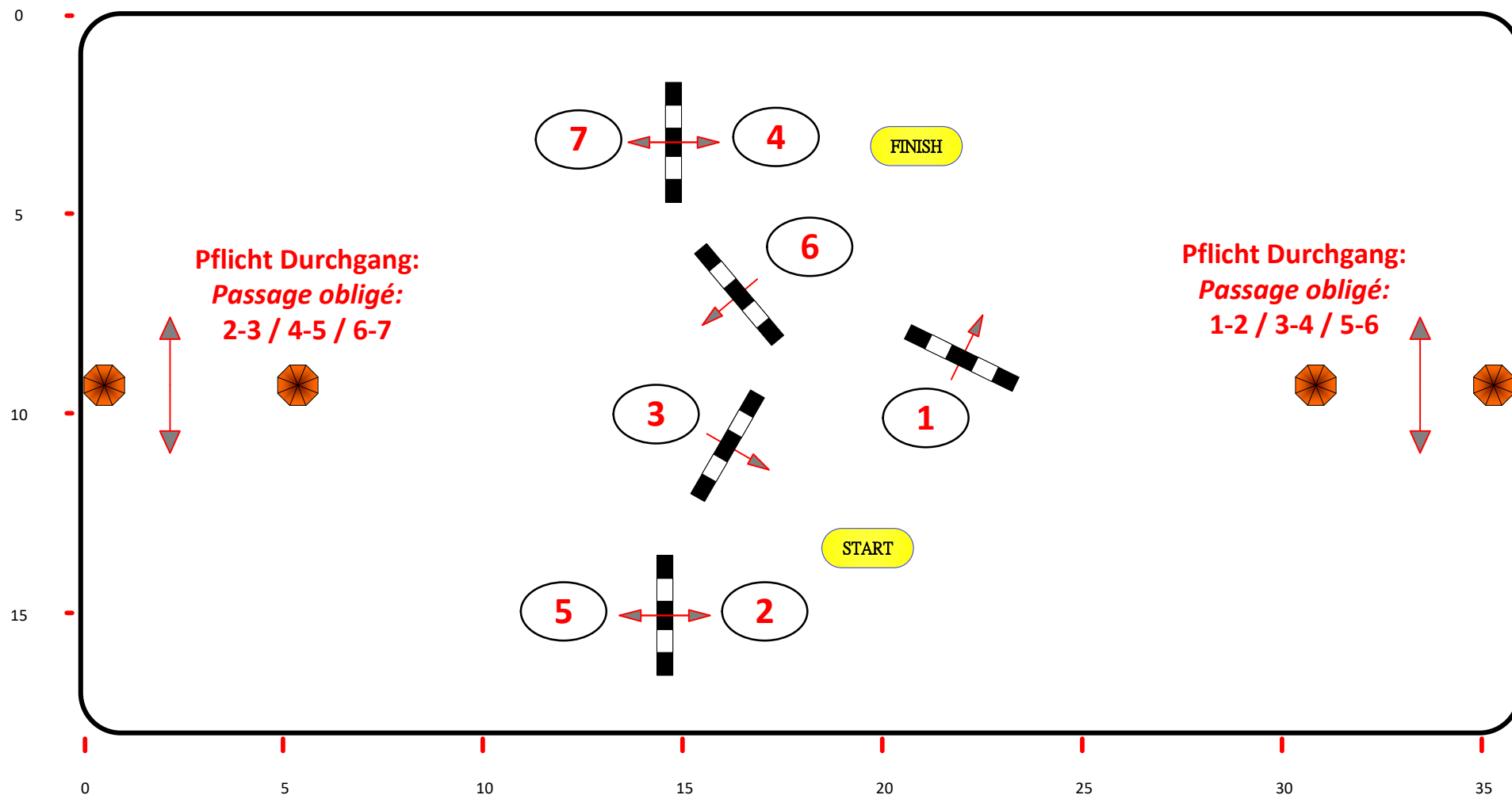
Maximale Höhe / *Hauteur maximale*: 40 cm





Parcours: E50 Version 2

Maximale Höhe / *Hauteur maximale*: 60 cm



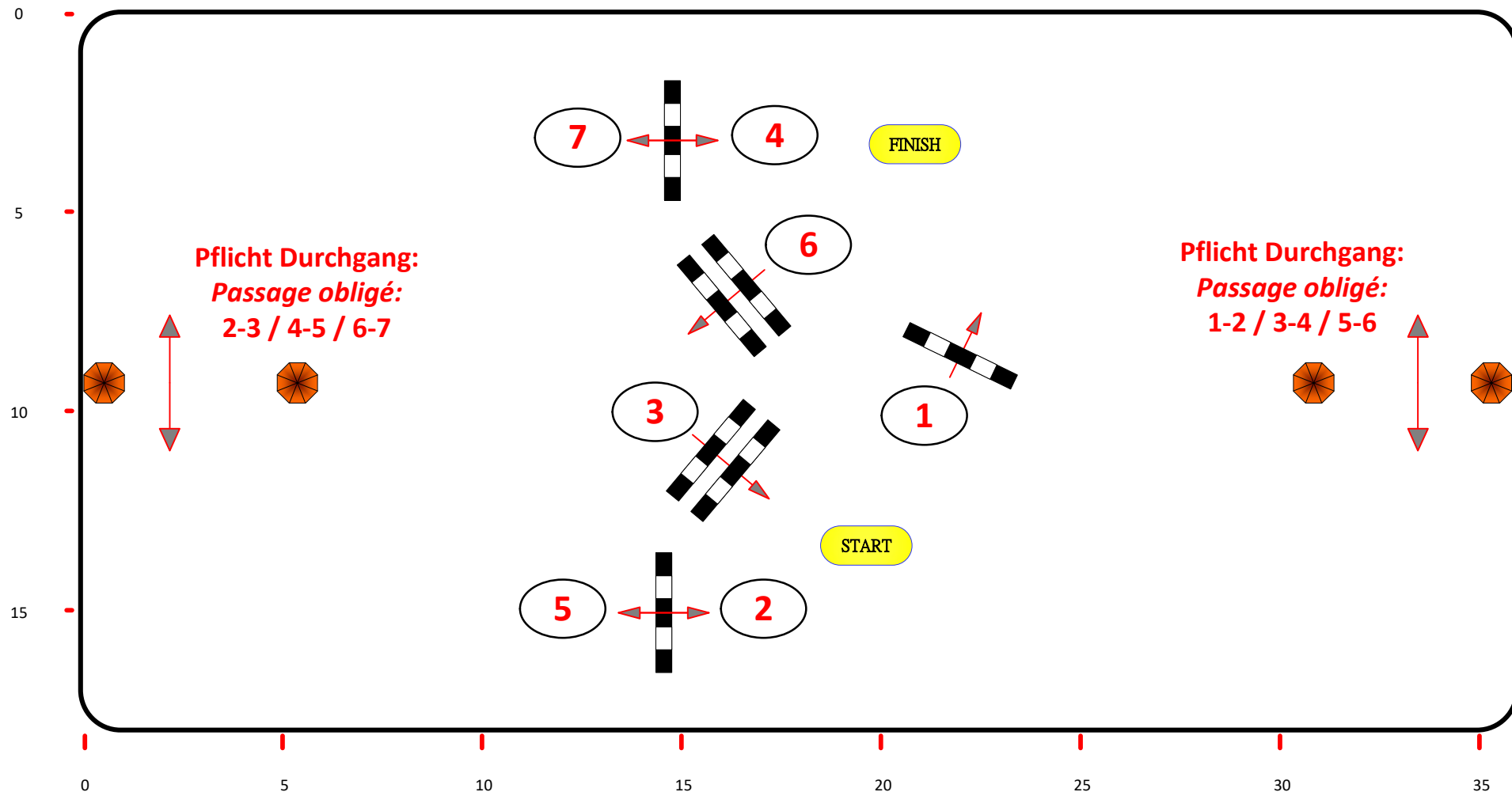


Parcours: E60 / E70 Version 2

Maximale Höhe / *Hauteur maximale*: 60 cm

Maximale Breite / *Largeur maximale*: 70 cm

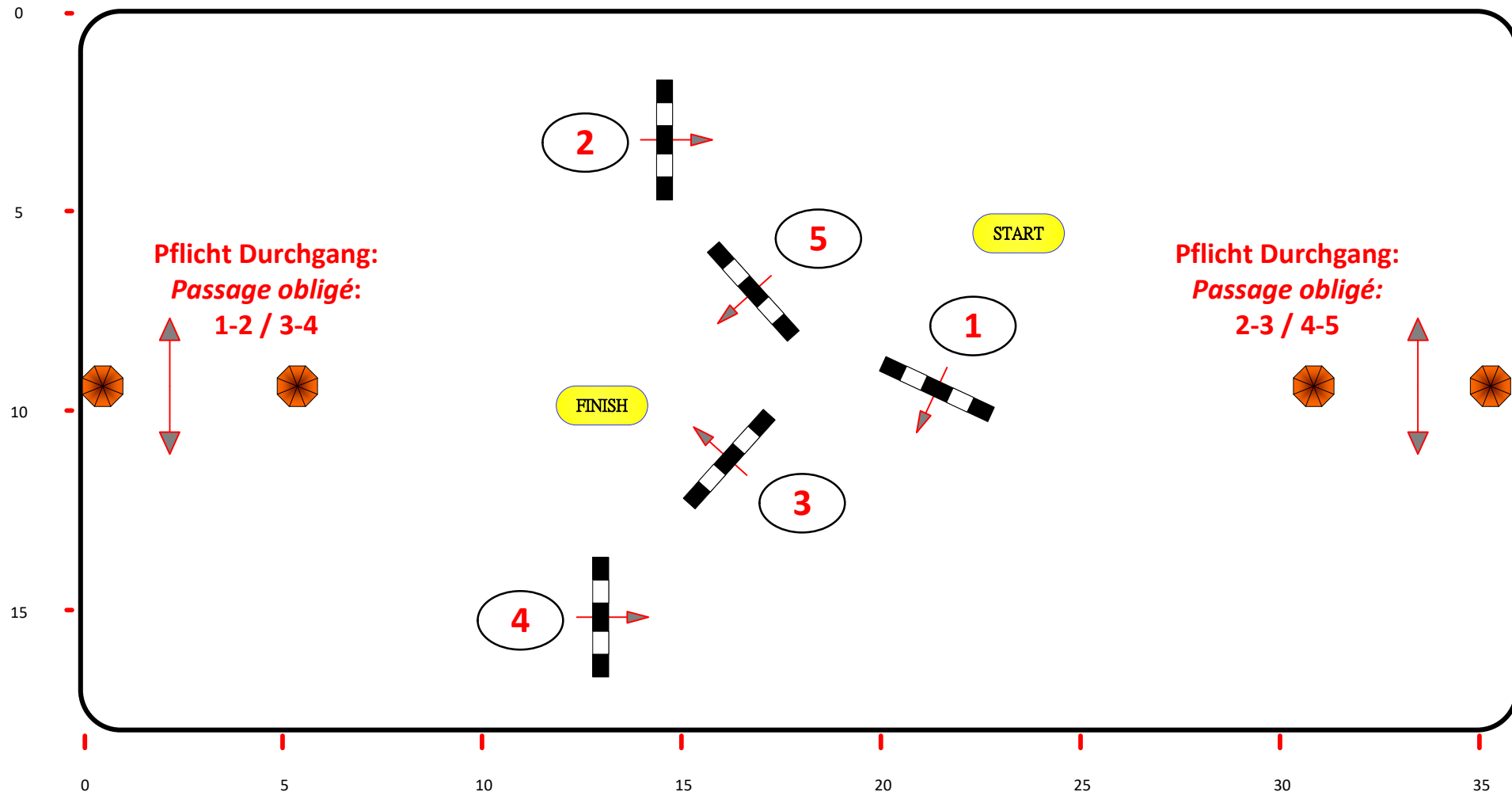
Oxer können Steilsprünge sein / *Oxers peuvent être des verticaux*





Parcours: Führzügel - *Accompagné* Version 3

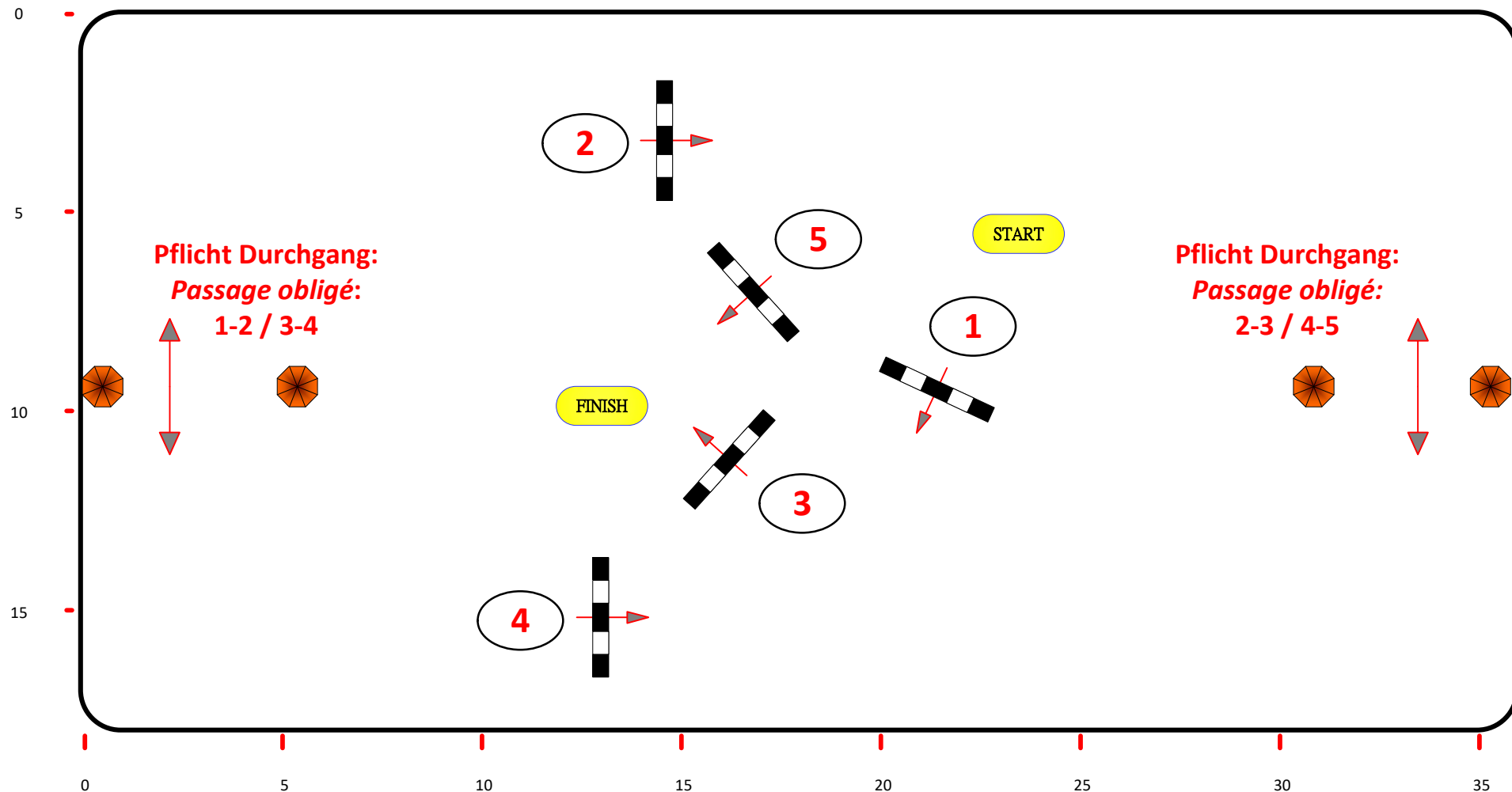
Maximale Höhe / *Hauteur maximale*: Cavaletti am Boden / *Cavaletti au sol*





Parcours: E40 Version 3

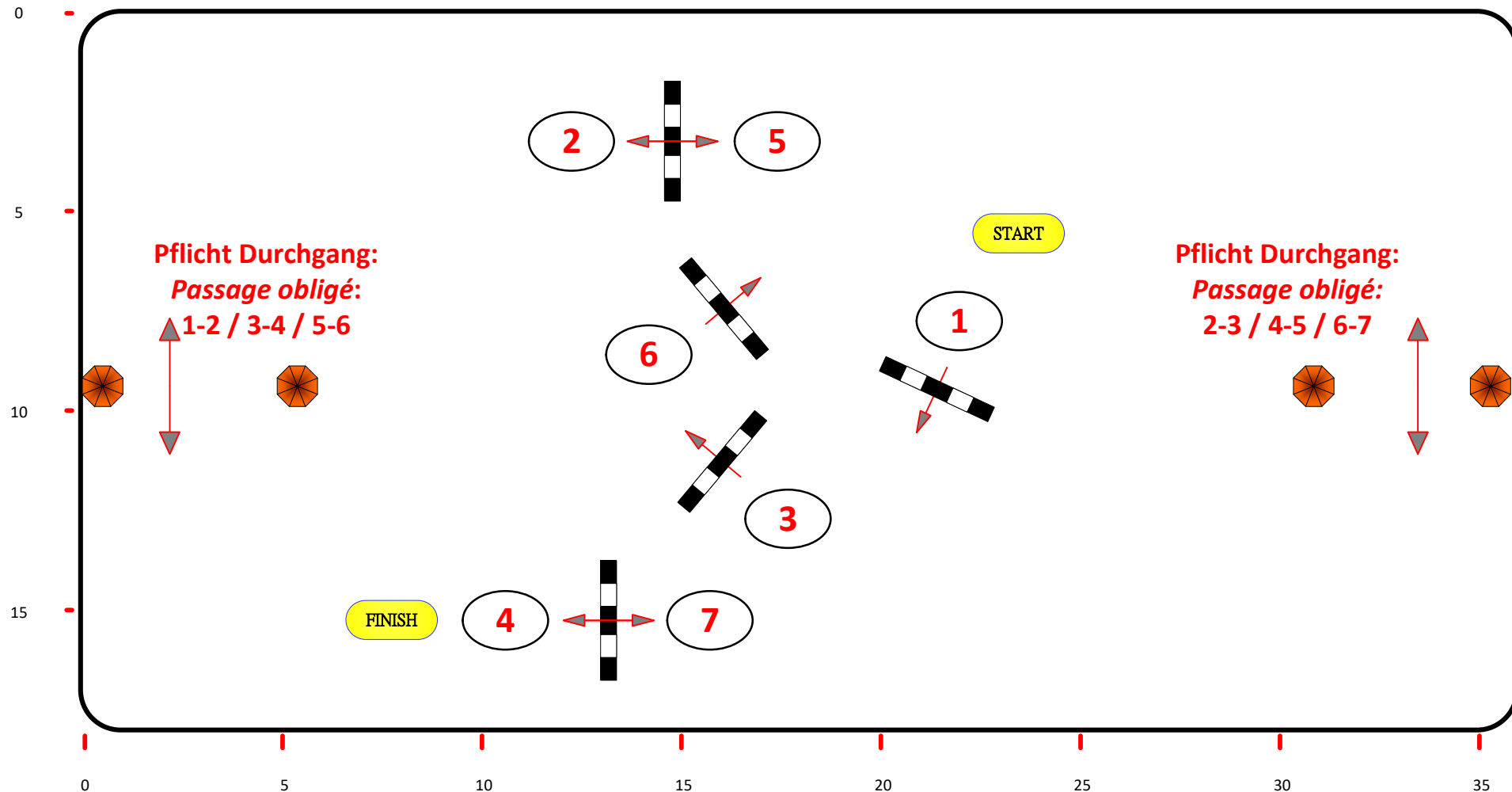
Maximale Höhe / *Hauteur maximale*: 40 cm





Parcours: E50 Version 3

Maximale Höhe / *Hauteur maximale*: 60 cm





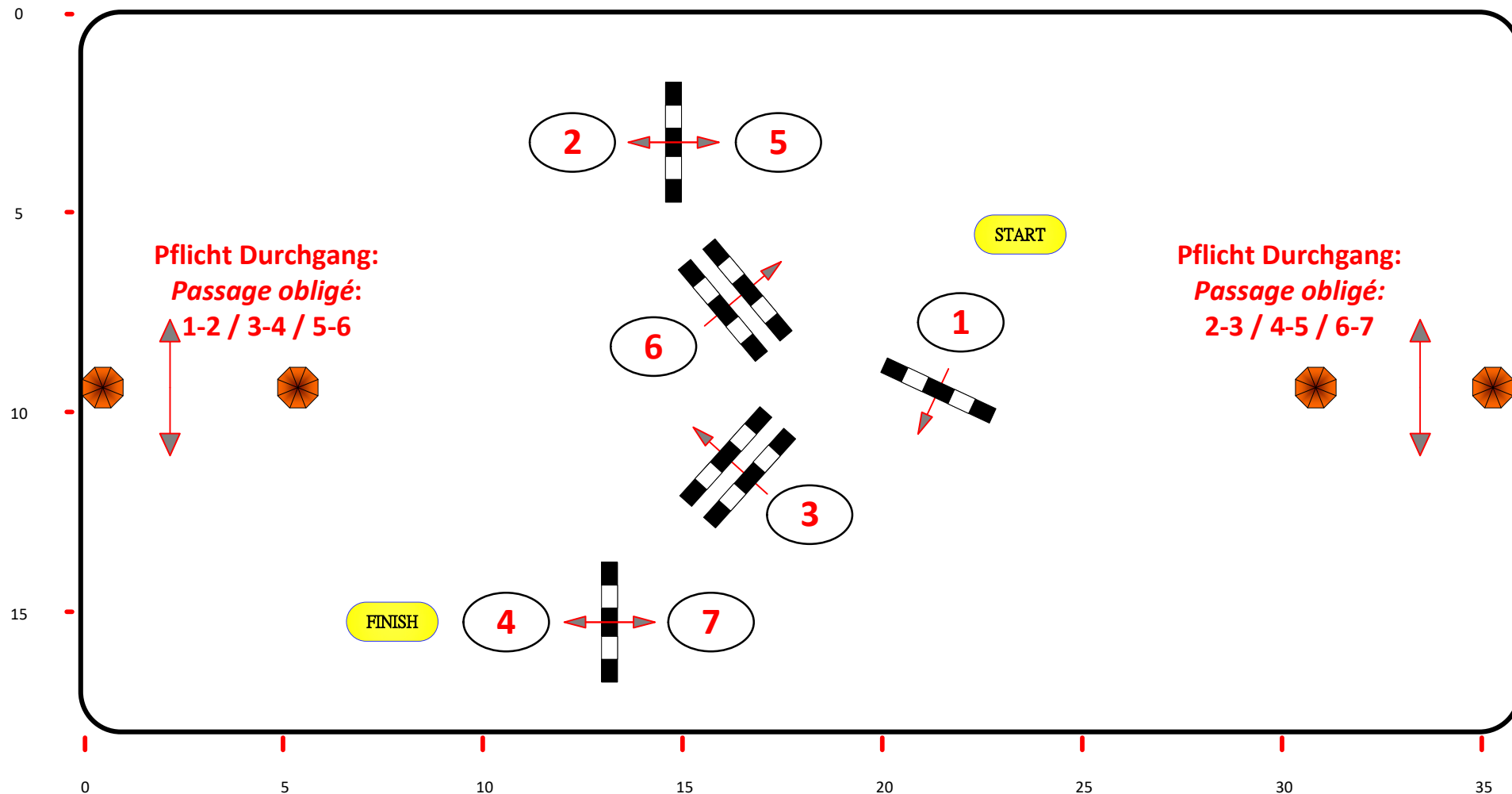
Parcours: E60/E70

Version 3

Maximale Höhe / *Hauteur maximale*: 60 cm

Maximale Breite / *Largeur maximale*: 70 cm

Oxer können Steilsprünge sein / *Oxers peuvent être des verticaux*

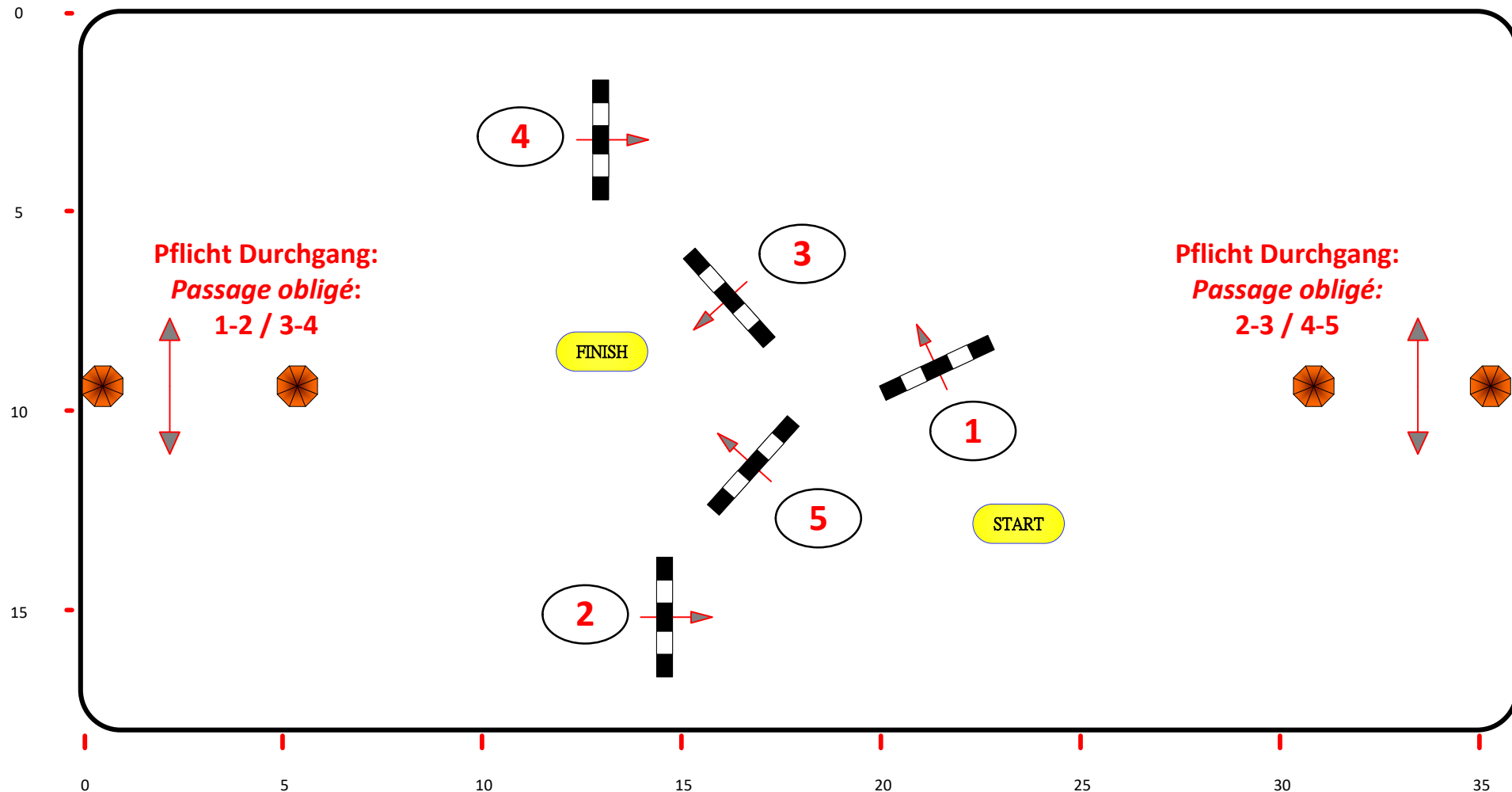




Parcours: Führzügel - *Accompagné*

Version 4

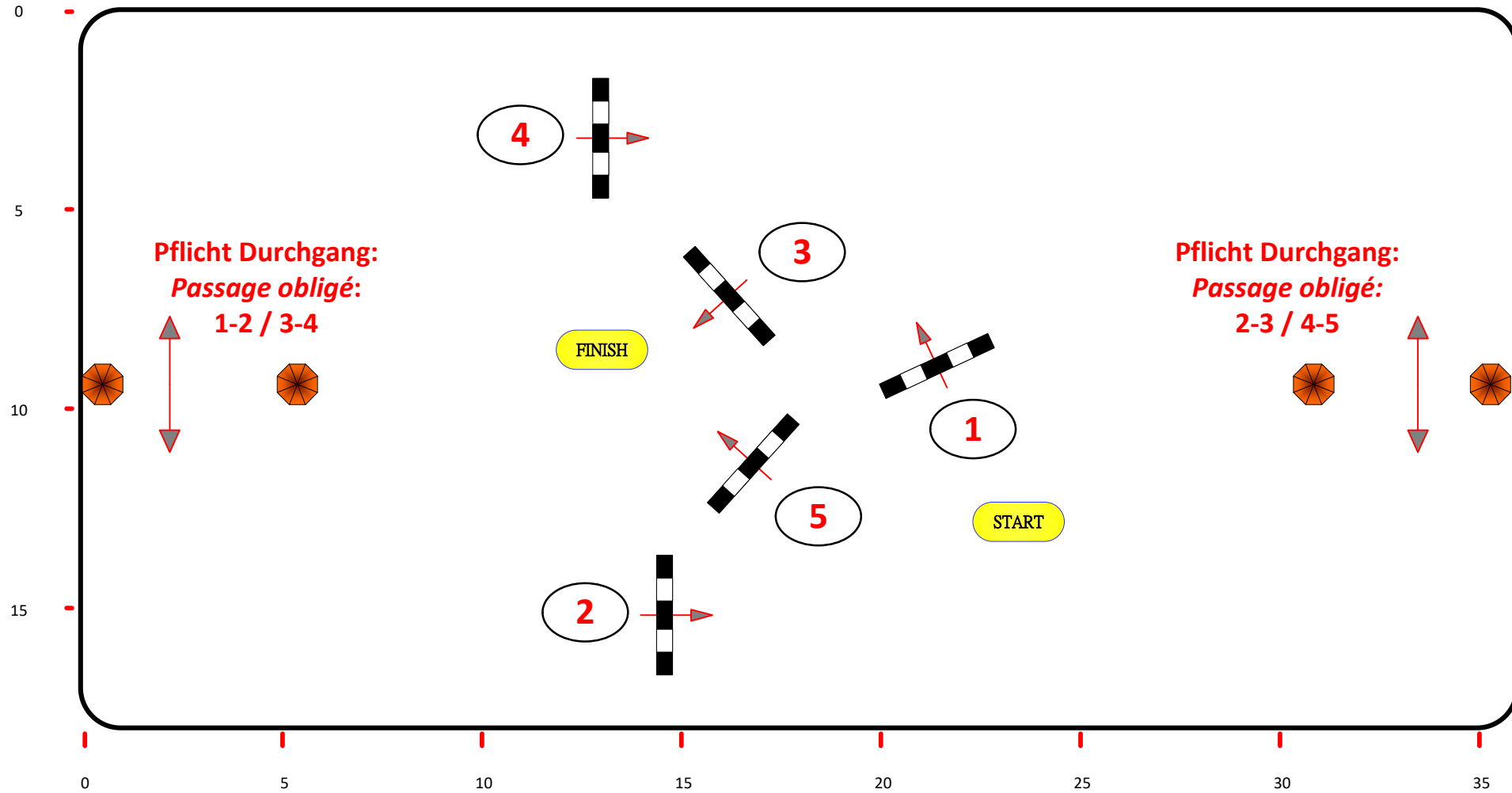
Maximale Höhe / *Hauteur maximale*: Cavaletti am Boden / *Cavaletti au sol*





Parcours: E40 Version 4

Maximale Höhe / *Hauteur maximale*: 40 cm





Parcours: E60 / E70

Version 4

Maximale Höhe / *Hauteur maximale*: 60 cm

Maximale Breite / *Largeur maximale*: 70 cm

Oxer können Steilsprünge sein / *Oxers peuvent être des verticaux*

